

- Destinataire :** Gestionnaires, employés, syndicats
- Expéditeur :** Isabelle Pinard, cheffe de service Prévention et soutien en santé organisationnelle  
Emilie Landry, cheffe de service Administration de la santé au travail
- Date :** 21 Mars 2023
- Objet :** Nouveau formulaire de déclaration pour événements accidentels ou situations dangereuses
- 

Bonjour,

La déclaration des événements accidentels et des situations dangereuses est une étape essentielle pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire. C'est aussi une obligation de la Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST). Suite à la déclaration effectuée par un ou des employés, une démarche d'enquête et analyse doit être effectuée par le gestionnaire afin d'identifier les éléments anormaux dans la situation pour ainsi apporter les corrections nécessaires pour prévenir un événement accidentel ou sa répétition.

Le formulaire de déclaration des événements accidentels et situations dangereuses est maintenant disponible dans une nouvelle version. Toutefois, la procédure pour le remplir reste la même. Cette nouvelle version permet répondre à un besoin en lien avec l'intégration du nouveau système de gestion de la santé et sécurité du travail (Sigma RH).

Notez aussi que tout formulaire dûment complété par le(s) déclarant(s) et leur gestionnaire doit être envoyé au service d'administration de la santé au travail : [administration.sante.au.travail.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:administration.sante.au.travail.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

Un guide d'instructions est disponible pour aider les employés et les gestionnaires à bien compléter leurs parties respectives du formulaire.

Si des copies imprimées sont à la disposition des employés, celles-ci doivent être remplacées par la nouvelle version.

<http://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=2083>

